

Le Conseil de Développement du Civraisien en Poitou



En 2019 la Communauté de Communes a pris la décision de créer sur son territoire un Conseil de Développement.

Il s'agit d'une instance s'inscrivant dans le cadre de la démocratie participative, il est composé de citoyens résidant sur le territoire, soucieux de son fonctionnement, de ses actions et de son avenir qui souhaitent, dans le cadre d'un débat collectif être force de propositions auprès des élus.

C'est une forme de démocratie intercommunale sollicitant les habitants, un laboratoire d'idées, un espace d'écoute, de dialogue et de débat citoyen !

Quel est le rôle du Conseil de Développement du Civraisien en Poitou ?

Le Conseil de Développement du Civraisien en Poitou est une Instance consultative. Sa vocation est d'être saisie par les élus du Conseil Communautaire sur :

- Le projet de territoire élaboré par les élus du Conseil Communautaire ;
- Les documents de prospective et de planification ;
- La conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable ;
- Toute question relative au périmètre de l'intercommunalité ;
- Toute question d'enjeu territorial.

Le Conseil de Développement a aussi la possibilité de s'auto-saisir sur tout sujet qui lui semble refléter une attente des citoyens ou un besoin du territoire.

L'objectif du Conseil de Développement est donc de générer de l'ingénierie territoriale pour participer au développement local du Civraisien en Poitou ! Ses réflexions s'inscrivent dans une dimension plus prospective que directement opérationnelle.

A la demande de la Communauté de Communes il peut également participer à des groupes de travail que cette dernière serait amenée à mettre en place

Quelle est sa composition ?

Le nombre de participants au Conseil de Développement est fixé à 29 représentants, soit un membre pour 1000 habitants. Sa composition doit donc tenir compte :

- Des différentes sphères de la société.
- De la parité femme-homme.
- De la population dans ses différentes classes d'âge sur le territoire.
- De l'ensemble du territoire du Civraisien en Poitou, en veillant à l'équilibre géographique.

Qui peut y participer ?

Tous les habitants du Civraisien en Poitou (sauf les élus et salariés communautaires) âgés d'au moins 18 ans, qui souhaitent collaborer au développement local, contribuer à la réflexion collective, échanger des idées originales, s'engager dans la vie citoyenne, peuvent être candidats.

Quel en est l'engagement ?

C'est un engagement bénévole, nécessitant des réunions occasionnelles, mais régulières, le plus souvent en soirée. Ces réunions peuvent prendre la forme de groupes de travail mixtes saisis par le Conseil Communautaire ou bien auto-saisis par le Conseil de Développement.

Le mandat d'un membre du conseil de développement est de 6 ans, renouvelable

Comment poser sa candidature ?

Vous pouvez postuler à tout moment de l'année. Votre candidature est la bienvenue et sera examinée dans le cadre d'un renouvellement de place(s) vacante(s). C'est l'assemblée plénière du conseil communautaire qui validera les candidatures.

Concrètement nous vous invitons à aller sur le site de la Communauté de Communes à la rubrique du Conseil de Développement.

<https://www.civraisienpoitou.fr/conseil-de-developpement>

Vous y trouverez des informations complémentaires mais aussi un lien vers un questionnaire de candidature à remplir en ligne

Vous pouvez aussi le télécharger :

[https://www.civraisienpoitou.fr/sites/default/files/ckeditor/candidature au conseil de developpement du civraisien en poitou - google forms.pdf](https://www.civraisienpoitou.fr/sites/default/files/ckeditor/candidature%20au%20conseil%20de%20developpement%20du%20civraisien%20en%20poitou%20-%20google%20forms.pdf)

et l'envoyer en version papier à la Communauté de Communes :

Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Conseil de Développement

10 Avenue de la Gare

86400 CIVRAY

Pour en savoir plus :

Pour plus d'informations, merci de contacter Monsieur Francis SOUCHAUD par

mail : attractivite@civraisienpoitou.fr;

ou les **Coordonnateurs** du Conseil de Développement : codev@civraisienpoitou.fr